

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2024/46

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 27 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 17 ; Nombre de votants : 21

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. CAVALIERE - Mme CUEILLEN - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO - Mme MASSAROTTO - M. OSPITAL - Mme NARRAN - Mme LAPLANE-SOTUM - M. ROSELL - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme KLUCZYNSKI à M. BACHELLERIE - M. CAUQUIL à M. CAVALIERE - Mme MESSERLI-CIPRES à Mme BRANA - M. GEYRES à M. GUICHARD

Absents excusés : Mme COUDERC - M. CHAULET

Objet : Projet d'esthétique des réseaux Avenue des Pyrénées – éclairage public

Dans le cadre du projet de réhabilitation du quartier de l'avenue des Pyrénées, la Commune a sollicité Territoire d'Énergie Gers pour la mise en esthétique des réseaux secs.

L'estimation des travaux d'éclairage public s'élèvent à 62 548,88 € TTC et la subvention du SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS à 10 424,81 €.

Vu le dossier n° 20241005 : « Éclairage public lié à l'esthétique des réseaux Avenue des Pyrénées » présenté par les Services du SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS en date du 28/06/2024, après étude détaillée et échange de vues et après en avoir délibéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant de 62 548,88 € TTC ;
- de solliciter Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Énergie du Gers une subvention aussi substantielle que possible dans le cadre de la délibération prise par le Comité du Syndical lors de la réunion du 29 mars 1994 ;
- de confier la réalisation de ces dits travaux au Syndicat Territoire d'Énergie du Gers dans le cadre de la convention de mandat passée entre les deux parties ;
- de m'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.

Publié le 07/07/2024
En Préfecture 09/07/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le 5 Juillet 2024

Madame le Maire,
Barbara NETO

